GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :13/03/97
N° DE DEPOT : 4343
R.C.S. LYON :335 146 312
N° DE GESTION:87 B 02158

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société --------
ENTRELEC

184/186 RUE LEON BLUM
69100 VILLEURBANNE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Trois pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

ENTRELEC SA

Société anonyme au capital de 150.000.000 de francs

Siège social à VILLEURBANNE (69100), 184/186, rue Léon Blum

R.C.S. LYON B 335 146 312

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 22 JANVIER 1997

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-sept,
Le mercredi vingt-deux janvier, à onze heures,

Les administrateurs de la société ENTRELEC SA se sont réunis dans les locaux du Cabinet Ernst & Young Société d'Avocats, sis à PARIS LA DEFENSE - Tour Manhattan, en séance de conseil, sur convocation du président.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Monsieur Pierre BAUER, président,
- Monsieur Findlay BLACK,
- Monsieur Philippe GLEIZE,
- Monsieur Franck CHAPEAUX,
- La société PARVALIND GERANCE, représentée par Monsieur Jean de SEVERAC,
- La société EURO SYNERGIES MANAGEMENT SA, représentée par Monsieur Yves ROUCAUD.

Le conseil réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Le comité d'entreprise est représenté par Madame SORIANO, et Messieurs TAVITIAN et VERRECCHIA.

Madame ALARCOS, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le commissaire aux comptes de la société, le Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, régulièrement convoqué, est représenté par Monsieur Jean-Michel BLOCH.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre BAUER.

Puis le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour.

PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Monsieur le président fait donner lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Cette lecture terminée, le conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 1996.

.....

DEMISSION DE LA SOCIETE COMPAGNIE DE FINANCEMENT INDUSTRIEL - C.F.I. DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration prend acte de la démission de la COMPAGNIE DE FINANCEMENT INDUSTRIEL - C.F.I. de ses fonctions d'administrateur de la société, à compter du 24 décembre 1996.

Le conseil prend acte qu'il ne sera pas procédé à la nomination d'un nouvel administrateur, en remplacement de C.F.I., compte tenu du caractère très minoritaire de leur participation dans la société.

CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE EURO SYNERGIES MANAGEMENT SA

Monsieur le président indique au conseil d'administration que la société EURO SYNERGIES MANAGEMENT SA a désigné Monsieur Yves ROUCAUD en qualité de représentant permanent au sein du conseil d'administration de la société ENTRELEC SA, aux lieu et place de Monsieur Hervé FRANC, et ce à compter du 21 janvier 1997.

Le conseil prend acte de la nomination de Monsieur Yves ROUCAUD en qualité de représentant permanent de la société EURO SYNERGIES MANAGEMENT SA au sein du conseil d'administration de la société ENRELEC SA.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

LE PRESIDENT

UN ADMINISTRATEUR

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

Compagnie

de financement industriel

Le Président du Directoire,

Monsieur Pierre BAUER
Président du Conseil d'Administration
ENTRELEC
20, rue Childebert

69002 - LYON

N/REF / DO/ID/03

PARIS, le 8 Janvier 1997

Monsieur le Président,

Nous vous confirmons par la présente, que la Compagnie de financement industriel démissionne à compter du 24 Décembre dernier, de ses fonctions d'administrateur de la Société ENTRELEC.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments.

Dominique OGER

Euro Synergies

MANAGEMENT

Monsieur Pierre BAUER
Président du Conseil d'Administration
ENTRELEC
184 - 186 rue Léon Blum
69627 Villeurbanne Cedex

Paris, le 21 janvier 1997.

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous confirmer que Monsieur Yves ROUCAUD est nommé représentant permanent de la société EURO SYNERGIES MANAGEMENT au Conseil d'Administration de la société ENTRELEC en remplacement de Monsieur Hervé FRANC et ce à dater de ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean de SEVERAC
Directeur Général

48 bis, rue Fabert - 75007 Paris - Tél.: 33 (1) 49.55.70.70 - Fax : 33 (1) 45.56.00.14
Société anonyme au capital de 1 000 000 de Francs - RCS Paris B 351 993 647
N° SIREN : 351 993 647 - N° SIRET : 351993 647 00020